

**Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT)**  
**Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS)**

**Mandat du**  
**SOUS-COMITÉ DES ECOSYSTÈMES**

Le présent mandat a été élaboré à la suite de la décision prise par le SCRS en 2005 visant à fusionner le Sous-comité des Prises accessoires et le Sous-comité de l'Environnement en un seul groupe.

L'objectif général de ce nouveau Sous-comité des Ecosystèmes est d'intégrer les activités de suivi et de recherche liées à l'écosystème qui sont nécessaires au SCRS pour remplir son rôle de conseiller auprès de la Commission. Ce faisant, le Sous-comité au sein de l'ICCAT.

Le Sous-comité se réunira à la demande du SCRS, habituellement pendant la réunion annuelle de ce dernier. Les travaux du Sous-comité engloberont, entre autres, les tâches spécifiques énumérées ci-dessous. Etant donné qu'il n'est pas réaliste qu'elles soient toutes abordées en même temps, le SCRS établira l'ordre de priorité de ces tâches.

## **1 Suivi**

- Créer et maintenir un inventaire des espèces capturées par les flottilles ciblant les thonidés et les espèces apparentées dans l'Atlantique et la Méditerranée.
- Améliorer les statistiques conventionnelles (prise, effort, taille) des espèces-cibles de l'ICCAT qui sont capturées accidentellement dans les pêcheries non-dirigées.
- Contrôler et améliorer les informations relatives aux interactions avec les espèces non-cibles de l'ICCAT, en mettant l'accent sur les espèces intéressant la Commission et pour lesquelles aucun Groupe d'espèces n'a été établi (p. ex. tortues marines et oiseaux de mer).
- Faciliter l'accès des scientifiques du SCRS aux données océanographiques et environnementales.

## **2 Recherche**

- Evaluer l'impact relatif des différents facteurs abiotiques et biotiques (y compris les phénomènes océanographiques et climatiques, la pêche dirigée et accidentelle, la prédation, la compétition, les pollutions et d'autres impacts humains) qui affectent l'abondance, la distribution et la migration des espèces-cibles de l'ICCAT.
- Caractériser les principaux habitats de frai et trophiques des espèces-cibles de l'ICCAT.
- Caractériser le volume, la composition et la disposition des espèces non-cibles qui sont capturées accidentellement dans les pêcheries de thonidés et d'espèces apparentées dans la zone de la Convention.
- Chercher à déterminer les interactions trophiques des espèces-cibles de l'ICCAT.
- Chercher à déterminer l'impact que les changements d'engins de pêche ou de technologie de pêche ont sur la capture des espèces-cibles et non-cibles.

### **3 Modélisation**

- Elaborer des points de référence et des indicateurs qui incorporent explicitement des considérations écosystémiques.
- Développer des modèles de simulation, de dynamique et des modèles statistiques se concentrant sur les questions relatives aux pêcheries mixtes, à la pluri-spécificité, aux prises accessoires et à l'écosystème.

### **4 Avis**

- Mettre au point des mécanismes pouvant être utilisés afin de mieux intégrer les considérations écosystémiques dans l'avis scientifique fourni par le SCRS à la Commission, y compris mais sans s'y limiter, des approches de précaution.
- Chercher à déterminer, par le biais de modèles opérationnels, les bénéfices potentiels (au niveau de l'écosystème) de stratégies de gestion alternatives, telles que les fermetures spatio-temporelles.
- Formuler des avis sur les répercussions des pêcheries de thonidés et d'espèces apparentées sur les populations d'espèces non-cibles intéressant la Commission.